
Pétition du citoyen Cazalis, ancien curé, qui sollicite un emploi dans un des bureaux de la Convention, en annexe de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition du citoyen Cazalis, ancien curé, qui sollicite un emploi dans un des bureaux de la Convention, en annexe de la séance du 3 frimaire an II (23 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 706-707;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_41153_t1_0706_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

détruire les vieux préjugés des Strasbourgeois; déjà ils ont remplacé l'autel des prêtres de la cathédrale par l'autel de la patrie; ils vont aussi démuscadiner la Société populaire, et bientôt on dira : Strasbourg fut aristocrate. L'esprit public y change journellement (1).

« DELCAMBE. »

III.

ADRESSE DE LA COMMUNE D'ORGEVILLE,
DÉPARTEMENT DE L'EURE (2).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (3).

La commune d'Orgeville, canton de Pacy, district d'Evreux, département de l'Eure, à la Convention nationale.

« Justice, nos bons législateurs, vous nous l'avez déjà rendue; j'en venons de voir dans le *Bulletin* comme vous avez reçu not'pétition (4) des vérités que j'vous avons dites sur le compte d'not'hipocrite d'aurai Flichy; c'est trop d'honneur pour nous que d'faire mention honorable de c'que nous vous demandons; mais ça prouve qu'vous aimais la vérité toute crue et toute franche : eh ben! j'allous encore vous la dire. Vous ne croyais pas que etc vilaine bête dont j'vous avons parlé, trouve des projecteurs; et dans qui? dans un président du comité d'Evreux. V'là-t-il pas que le président s'donne des airs d'écrire à not'comité mai dam! sur un ton... Vraiment, c'monsieur-là prend des petits airs de despote; j'avons, ma foy, cru d'abord que le roy Buzot étoit ressuscité, car il nous parle comm' les roys parloient à leux esclaves. Il est bon de vou dire qu'j'avons itou un comitai d'surveillance qui va remouber les aristocrates, les fédéralistes, et tous les animaux de ce poil là, dam faut voir. V'là-t-il pas que et'animal de Flichy a eu peur que juli serriens les pouces; il a été trouvaï et Hultot qui é'dit président du comité du département de l'Eure; il y a assurément fait cent meneries sur not'commune, et pis monseigneur Hultot nous é'crit que j'sommes ben ardis d'avoir fait un comité sans sa permission, et que j'ne nous avisions pas de faire arrêter personne sans y en demander avis. Nota, que not'commune est à trois lieues et demie d'Evreux; et que j'navons rien à demeler avec celle d'Evreux; es que ça s'rait encore comme par le passai, que les gros mangions les petits? et que j'avons pas les mêmes droits tretous? es que j'avons controlai M. Hultot dans ses opérations? le bon guieu sai comment. Et pourquoi ce M. Hultot s'donne les airs d'nous menacer comme si nous étions de la canaille? Ah! mais dam, j'vous disons franchement que la moutarde nous monte au nez, et qu'il faut

que ça finisse : j'somme d'bons San-culottes campagnards, mais, entendai-vous, j'avons nos comité suivant la loi, j'en voulons jouir, et n'entendons pas qu'Hultot met son nai dans nos affaires. On dit com' ça qu'c'Flichy, not ci-devant curai, est son parent; eh ben! il est diablement encauyai; j'li en faisons not compliment; mais in'faut pas moins qu'il déloge de cheux nous, ou on li ficheroit le tour. Quand il sera sorti d'sa tannière, j'somme ben d'avis, pour la purifier, d'an faire not maison commune, comité d'surveillance et assemblée populaire; j'l'avons bâtie d'nos degniers, c'est ben juste que j'en jouissions; j'crojons ben que vous n'vous refuserais pas ça. C'est-pourquoi qu'j'vous l'demandons. Agüieu, bons législateurs; Guieu confonde vos ainneis, qui sont les nôtres. Dites, j'vous prions, à M. Hultot, président du comité d'Evreux, qu'il ait la bontai d'nous laisser les maîtres cheux nous et de n'pas s'déclarer l'protecteur dais coquins et dais hypocrites.

J'vous demandons l'*Bulltin*, com'vous l'envoyez aux autres assemblées populaires : adressé au comité d'surveillance d'la commune d'Orgeville, par Pacy-sur-Eure. »

IV.

LE CITOYEN CAZALIS, ANCIEN CURÉ, SOLICITE
UN EMPLOI DADS UN DES BUREAUX DE LA CON-
VENTION (1).

Suit le texte de la pétition du citoyen Cazalis, d'après un document des Archives nationales (2).

« Citoyens représentants,

« Rester tranquille et tout à fait passif avec un traitement ou pension alimentaire, cela n'est guère possible à un homme qui a été élevé au travail, et à qui il faut une vie active. La Convention a accueilli mon offrande (lorsque j'ai remis mes lettres de prêtrise le 15 de brumaire) j'ai été le premier, seul et de mon propre mouvement, sans autre motif que le dégoût d'un état devenu si odieux, et l'envie de me rendre utile.

« Je sais passablement écrire, et j'aime le travail, si vous trouvez bon de m'employer dans quelqu'un de vos bureaux, je tâcherai de ne pas démeriter de votre bienveillance.

« Curé depuis vingt ans, je n'ai point fait le métier de prêtre; philosophe ami de l'humanité, j'aimais mon état, parce qu'il m'attachait au sort du malheureux, et je me plaisais à prêcher les bonnes mœurs.

« Je n'ai point vicarié ni traîné dans la crasse des séminaires, j'ai eu une éducation un peu plus libre parmi les Génovéfains, et, après avoir professé la rhétorique, la philosophie et la théologie pendant dix ans, j'ai été fait supérieur d'une maison où je me suis trouvé en même temps curé.

« J'ai embrassé la Révolution avec enthousiasme, aussi ai-je été persécuté. La munici-

(1) D'après le *Journal de Perlet* [n° 428 du 4 frimaire an II (dimanche 24 novembre 1793), p. 434], la lecture de cette lettre fut accueillie par de vifs applaudissements.

(2) L'adresse de la commune d'Orgeville n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 3 frimaire an II; mais elle est insérée en entier dans le *Bulletin* de cette séance.

(3) *Second supplément au Bulletin de la Convention* du 3 frimaire an II (samedi 23 novembre 1793).

(4) Voy. ci-dessus, séance du 23 brumaire an II, p. 127, la pétition de la commune d'Orgeville.

(1) La pétition du citoyen Cazalis n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 3 frimaire an II; mais en marge de l'original, qui existe aux *Archives nationales*, on lit l'indication suivante : « Renvoyé au comité de législation, le 3 frimaire, l'an II de la République française. Roger Ducos, secrétaire. »

(2) *Archives nationales*, carton DIII 243, dossier C.

palité a commencé à me citer à sa barre pour avoir osé annoncer la suppression des droits féodaux avant la notification officielle du décret. J'étais à Beaugency, des deux paroisses on n'en a fait qu'une, mon collègue a été préféré, parce qu'il convenait mieux à la noblesse bourgeoise, et moi je suis devenu vicaire. Mais la fortune de mon collègue ne s'est pas soutenue, il a été destitué.

« Depuis deux ans que j'étais à la ci-devant abbaye de Saint-Germain, je n'ai cessé de montrer le même zèle et dans mes instructions et dans toute ma conduite. Un des fondateurs du club, à Beaugency, j'ai toujours été Jacobin, j'ai paru dans toutes les occasions du danger de la patrie, notamment les 26 et 27 de mai, comme président des commissaires des sections, et, en cette qualité, signataire de la pétition pour demander l'élargissement d'Hébert et la cassation de la Commission des douze. J'ai signé des premiers la pétition pour purger la Convention, j'en ai fait la proclamation et j'ai harangué le peuple dans les rues et places de l'étendue de la section.

« J'ai prononcé un discours à la tribune des Jacobins au mois d'octobre 1792, pour demander la mort du tyran. J'insistais que son crime était avéré, qu'il avait été pris les armes à la main, que l'opinion publique l'avait déjà condamné et qu'il était absurde de s'embarrasser dans les formalités d'une procédure.

« Vous voudrez bien m'excuser, citoyens représentants, je n'ai pas voulu me rendre important en vous entretenant de moi, mais il faut bien que les patriotes se connaissent. Je suis devenu d'évêque, meunier, je n'en ai point eu de peine. A présent je ne suis rien, je désirerais payer ma nourriture à la République par les services dont je peux être capable.

« A Paris, le 3 de frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« CAZALIS. »

V.

LETTE DU REPRÉSENTANT FRÉRON PAR LAQUELLE IL TRANSMET UNE DÉPÊCHE DU GÉNÉRAL DE BRIGADE LA BARRE, RENDANT COMPTE DE L'ATTAQUE D'UN BÂTIMENT TURC PAR LES ANGLAIS (1).

Suit la teneur de ces pièces d'après des documents des Archives nationales (2).

Les représentants du peuple dans les départements méridionaux, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Marseille, le 26^e jour de brumaire, de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Nous vous envoyons, citoyen Président, une copie des dépêches que nous avons reçues du

(1) La lettre de Fréron et les pièces qui l'accompagnent ne sont pas mentionnées au procès-verbal de la séance du 3 frimaire an II; mais en marge de l'original, qui existe aux *Archives nationales*, on lit l'indication suivante : « Renvoyé au comité de Salut public le 3 frimaire, l'an II de la République française. »

(2) *Archives nationales*, carton AFII 299, plaque 2495, pièce 13.

général de brigade André La Barre, relative à un acte d'agression qui vient d'être exercé par les Anglais envers la Porte ottomane. Le bâtiment turc qui était en quarantaine sous la protection du fort de Brigançon, transportait en France le citoyen Truillet, expédié par le citoyen Descorches, envoyé de la République française à Constantinople et muni de dépêches importantes pour la Convention nationale et pour le ministre des affaires étrangères. Vous verrez avec admiration, citoyen Président, la bravoure avec laquelle s'est conduit le citoyen Truillet; ce républicain aura bientôt l'entrée, sa quarantaine tendant à sa fin.

« Veuillez, citoyen Président, instruire la Convention nationale de ces faits, dont les suites peuvent opérer dans la Méditerranée une puissante diversion, et l'inviter à prononcer sur le sort de l'équipage grec qui s'est si bien montré dans cette affaire périlleuse. Nous attendons les ordres de la Convention à cet égard.

« Salut et fraternité.

« FRÉRON.

« P.-S. — L'on vient de nous apporter le verbal d'un capitaine des batteries qui annonce s'être emparé d'un chébec espagnol, parti de Citadella, île de Minorque, chargé de vin, ail, fruits de grenades et fromages, destinés pour Toulon. Les braves soldats de la République ont été avec une chaloupe et à force de rames s'emparer de ce chébec que le mauvais temps avait forcé de mouiller sur nos côtes. »

Copie de la lettre du général de brigade commandant la division de gauche de l'armée révolutionnaire du Midi, aux représentants du peuple Barras et Fréron (1).

« Du quartier général de la Farelle, le 22 du 2^e mois de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens,

« J'ai l'honneur de vous informer que le bâtiment turc arrivé le 19 du mois dernier, qui était en quarantaine sous la protection du fort de Brigançon, qui a conduit en France le citoyen Truillet, chargé par le citoyen Descorches, chargé d'affaires à la Porte, de porter des dépêches à la Convention nationale et au ministère des affaires étrangères, a été attaqué dans la nuit du vingt au vingt-un par les Anglais. Je joins ici le détail de l'attaque pour vous mettre à même de juger du courage du brave sans-culotte Truillet, qui, sous peu de jours, pourra avoir l'entrée, ayant été en quarantaine dix-huit jours sans avoir eu le moindre malade depuis sa traversée et depuis qu'il est arrivé sous le fort de Brigançon.

« Le commandant du fort Quevilli me mande aujourd'hui que le bâtiment turc échoué sur le sable n'avait pu résister à la violence du vent de la nuit, qu'il s'est crevé sur le côté et que le citoyen venait de lui dire qu'il y va mettre le feu, afin d'ôter à l'ennemi ce plaisir; on a débarqué tout ce qu'il y avait de plus précieux pour le porter au fort.

« La blessure du citoyen Truillet n'est rien; le garde de santé est mort hier matin des suites

(1) *Archives nationales*, carton AFII 299, plaque 2495, pièce 14.